

Date et signature du détenteur ³ :	DECISION DE L'ADMINISTRATION - Acceptée - Refusée
	<p>Fait à : _____, le __ / __ / ____</p> <p>Signature et cachet de la DD(CS)PP</p> <p>DATE DE FIN DE VALIDITÉ : __ __ __ __ </p> <p><small>La présente décision peut faire l'objet devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois après la notification.</small></p>

Une copie de ce document doit être conservée dans le registre d'élevage et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.

¹ La **claustration** implique un toit étanche et des parois latérales interdisant toute pénétration d'oiseaux et sans continuité avec le milieu extérieur.

² La protection d'un élevage ou d'un lieu de détention d'oiseaux par des **filets** implique que le parcours auquel ont accès les animaux soit recouvert intégralement par ceux-ci de façon à empêcher tout accès aux oiseaux sauvages au parcours.

³ Détenteur : toute personne, physique ou morale, qui a la propriété d'une ou de plusieurs volailles ou autres oiseaux captifs ou qui est chargée de pourvoir à leur entretien, à des fins commerciales ou non.

4 CONDITIONS DE BIOSÉCURITÉ RENFORCÉES

- Absence d'**accès à des points d'eau** naturels, cours d'eau ou mares de la zone de parcours ;
- Réduction de la **surface effective des parcours**.
- Réduction de la **durée de présence journalière** des animaux **sur les parcours**.
- Approvisionnement d'**aliments** réalisé à l'intérieur d'un bâtiment ou à l'extérieur avec dispositif de protection ;
- Approvisionnement d'**eau** de boisson réalisé à l'intérieur d'un bâtiment ou à l'extérieur avec dispositif de protection ;